

BPREA Maraîchage Biologique

Ou Grandes cultures/élevage et autres orientations



FORMATION CONTINUE



Diplôme de niveau IV

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

► Objectifs de la formation

Le brevet professionnel responsable d'entreprise agricole permet de maîtriser :

- les techniques de gestion d'une exploitation agricole,
- les techniques de production de maraîchage biologique ou autres productions
- la gestion et l'utilisation du matériel.

INFO

Conditions d'inscription

1. Lien d'inscription sur la fiche de la formation du site internet :

► campus-bougainville.fr

2. Suivez les instructions sur la plate-forme d'inscription afin de vous pré-inscrire.

3. Information collective.

4. Entretien individuel.

Débouchés

- ✓ Le BP responsable d'entreprise agricole permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer avec ou sans les aides.
- ✓ Le titulaire de ce diplôme peut exercer son activité dans des types d'exploitations. Les types d'exploitations sont d'une extrême diversité de taille, d'organisation sociale, technique, juridique, économique et financière ou encore d'environnement.

Contenu de la formation

- Connaissances et techniques liées au traitement de l'information.
- Enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture.
- Diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement.
- Dynamiques sociales et professionnelles de son territoire.
- Gestion du travail dans l'exploitation agricole.
- Suivi administratif et gestion de l'exploitation agricole.
- Commercialisation des produits de l'exploitation agricole.
- Élaboration du projet professionnel lié à une exploitation agricole.
- Projet de salariat, matières générales, machinisme, plantes aromatiques et médicinales, apiculture, cressiculture...
- Périodes en entreprise.

À SAVOIR

Conditions d'admission et pré-requis

- ✓ Être âgé(e) de 18 ans minimum
- ✓ Être salarié(e) (contrat de professionnalisation ou CPF de transition professionnelle)
- ✓ Être demandeur d'emploi (congé de reclassement ou autre statut)
- ✓ Auto-financement

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :



Mme Alexa HACHET
Formatrice-coordonnatrice

Quelques chiffres

Taux de réussite : 92,5%
Taux de satisfaction : 85%
Taux d'insertion : 80%

Mise à jour le: 16/01/2023

Modalités pédagogiques

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et à l'extérieur, visites pédagogiques et stages en entreprise.

Modalités d'évaluation

- 7 Unités Capitalisables (UC) – Formation diplômante
- Les évaluations se déroulent en situations professionnelles
- Le BPREA est obtenu en contrôle continu après validation de chacune des 7 Unités Capitalisables.
- En cas d'échec, le candidat conserve pendant 5 ans le bénéfice des UC validées et peut se représenter pour valider les UC manquantes.

Frais pédagogiques

150€ de frais d'inscription pour le CPF de transition.

DURÉE DE FORMATION (heures prévisionnelles)

- 959 heures en centre de formation
- 308 heures dans une exploitation agricole.

Période : du 04/09/2023 au 04/06/2024